

# **Compte rendu du Conseil Municipal de Monfaucon**

## **séance du 26 mai 2015**

Nombre de conseillers : 9

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mil quinze, le vingt six du mois de mai à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Monfaucon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la mairie sous la présidence de Monsieur Didier AYRÉ

Date de la convocation : 18 mai 2015

Présents : Monsieur Didier AYRÉ, Monsieur Stephen LYNCH, Madame Stéphanie VEDELAGO, Monsieur Moïse FONVIEILLE, Monsieur Christophe MANTON, Madame Valérie FUERTES, Madame Karine SEDENT

Représentés : Monsieur Arnaud DELAIR ( pouvoir à Madame Valérie FUERTES)

Absents : Monsieur Mathieu DUPUY

Secrétaire(s) de la séance : Stéphanie VEDELAGO

### **Ordre du jour:**

#### **Délibérations :**

- Contrat objectif 2011-2015 Avenant n° 4 : Travaux toiture bâtiments communaux
- Location logement communal Mairie
- Location logement communal Grande Maison Rousseille
- Location logement du Presbytère droit
- Subventions aux associations

#### **Questions diverses :**

Lecture du compte-rendu de la réunion du 9 avril 2015 approuvé à l'unanimité.

#### **Modification de l'ordre du jour :**

Ajout : DM budget commune (2015\_25)

Report : -Subvention aux associations

-Location logement communal Grande Maison Rousseille

## Délibérations du conseil:

### LOCATION LOGEMENT COMMUNAL MAIRIE ( 2015 22BIS)

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ de Mme Sylvie BOUCHER le 16 mai 2015 du logement communal situé au-dessus de la mairie (à l'étage).

Il fait part de la demande de Mme RODE Céline domiciliée au Fleix de louer ce logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'attribuer le logement à Mme Céline RODE pour la somme de 350.00 € mensuel.

- le logement sera mis à disposition à compter du 18 mai 2015 au prorata du prix mensuel.
- un dépôt de garantie de 350 € sera versé dès la possession des lieux.

La locataire s'acquittera mensuellement de son loyer, à terme échu, à la Trésorerie de La Force. Les conditions de location par bail seront jointes à la présente délibération.

### LOCATION LOGEMENT PRESBYTERE DROIT ( 2015 23BIS)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de Mme BASPEYRAS Myriam et M. Steve RAYMOND, qui occupent actuellement le logement Grande Maison Rousseille Appt 1 sis "Le Bourg" de mettre une option de réservation sur le logement communal du Presbytère droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'attribuer le logement à Mme BASPEYRAS Myriam et M. Steve RAYMOND à compter du 1er juin 2015 au prix mensuel de 560.00 € et d'un dépôt de garantie du même montant.

Les locataires s'acquitteront mensuellement de leur loyer (à terme échu) à la Trésorerie de La Force. Les conditions de location par bail seront jointes à la présente délibération.

### CO 2011-2015 AVENANT 4 : TRAVAUX TOITURE BATIMENTS COMMUNAUX ( 2015 24BIS)

Dans le cadre du Contrat d'Objectif-Avenant 4 pour les travaux de toiture des bâtiments communaux annexe et mairie, Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Général de la Dordogne.

#### Plan de financement

Dépenses prévisionnelles : 15 330 € HT

Conseil Général (30%) : 4 599 €

Commune : 10 731 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition, sollicite une subvention auprès du Conseil Général de la Dordogne pour effectuer les travaux de toiture des bâtiments communaux (mairie, ancienne école, atelier technique) et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des documents afférents à ce dossier.

### DM BUDGET COMMUNE DEPASSEMENT CREDIT ( 2015 25)

Le contrôle de la comptabilité du budget principal révèle un dépassement de crédits au chapitre 21.

Il convient de régulariser cette anomalie comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	2132 : + 1 500 € 2313 : - 1 500 €	
FONCTIONNEMENT		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette décision à l'unanimité.

**Divers :**

Animaux errants : Au vue de la recrudescence d'animaux en divagation sur la commune, le Conseil municipal envisage de faire l'aquisition d'un appareil permettant d'identifier les propriétaires de ces animaux.

Salle des Fêtes : Achat d'un grand balai.

Fin de la séance à 22h30

Les membres du Conseil,

Le Maire,